

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 4595/10/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 24.02.2026 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 19.03.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : **Raison sociale ou adresse**

Propriétaire	Madame et Monsieur Nadia et Nikifor Minkov Chemin de Bellevue 6 1833 Les Avant
Demandeur	M. Nikifor Minkov

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Chemin de Bellevue 6 – 1833 Les Avants
Parcelle No	4595

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un pin a séché ; il se casse et pose des risques de sécurité.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Pinus mugo</i>	Pin de montagne	20 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input checked="" type="checkbox"/>	Arbre mort
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est sec sur pied et nécessite un abattage dans les plus brefs délais.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandations d'entretien :
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : un arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 02.04.2026 au 02.05.2026	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 23.03.2026

Visa : FB/ds

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 23.03.2026

Visa : [Signature]

La directrice : Irina Gote

Date : 23.03.2026

Visa : [Signature]



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Parcelle No 4595
Pin de montagne (Pinus mugo)



Echelle : 1:1'000
Coordonnées : 2'561'507 / 1'144'430
Date d'impression : 23.03.2026
burdetf



